

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-062

Subvention Fédération de Pêche de l'Aude : travaux de vidange et de reprise d'une partie des berges du plan d'eau d'agrément du Saint Bertrand.

Date de convocation : 4 août 2023	Liste des délibérations affichées le : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose-Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

La Fédération de pêche de l'Aude assure un rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre pour cette opération qui se déroulera en deux temps (cf. dossier en pièce jointe) :

1. Vidange du plan d'eau (début novembre) pour assurer le bon déroulement de la phase travaux, d'inspection de l'état de la couche d'étanchéité du plan d'eau mais piscicole (présence d'espèces exotiques envahissantes) ;
2. Approfondissement d'une partie des berges puis stabilisation afin de permettre aux pratiquants d'exercer la pêche dans de meilleures conditions.

D'un coût prévisionnel de 55 000 € TTC, la Fédération de pêche sollicite de la CCPA une participation financière à hauteur de 9% soit 5 000 €.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la fédération de pêche de l'Aude,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	Suffrages exprimés	39
Retraits avant vote	0	Pour	38
Abstentions	0	Contre	1

Vote CONTRE : Jacques DE LA PIQUERIE

- **DECIDE de verser une subvention de 5 000,00 € à la fédération de pêche de l'Aude pour des travaux de vidange et de reprise d'une partie des berges du plan d'eau d'agrément du Saint Bertrand.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 21/09/23
- ❖ et de sa publication le 21/09/23